



Compte Rendu du Conseil Municipal

Lundi 15 Décembre 2008 - 20 h 00

L'an deux mil huit, le 15 décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

Présents : DENIS Daniel, BREHAULT Franck, BLANCHET Madeleine, ANGEE Jean, MAITRALLAIN Patrick, GOUBIN Francis, LE BORGNE Daniel, GUYONY Nathalie, ECOBICHON Isabelle, HIREL Henri, LAUBE Lionel, LE NOUVEL Jérôme, LUCIA Claudine, PASCO Annie, PULUHEN Jacques, LEMARCHAND Marie-Thérèse, RABET Laurent, TURBAN Véronique, FAUCILLON Emmanuel, EDY Yvon

Absents excusés : ALLO Louis (Procuration à GOUBIN Francis), Fernand TERTRE

Absent : DENEUX Jean

Le Conseil Municipal a désigné, Jacques PULUHEN, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

Finances et Gestion du Personnel

✓ Tarifs Municipaux

Monsieur Jean ANGEE, Adjoint aux finances, présente les tarifs municipaux au titre de l'année 2009 tels qu'ils ont été proposés par la commission des finances, réunie mercredi 10 Décembre.

Proposition :

- Pour l'ensemble des tarifs une augmentation de 3 % (Selon l'inflation)
- Pour les logements et les garages communaux : l'indice de référence des loyers, c'est-à-dire 2.38%

LOCATION SALLES DES ECO LAILES

	Commune	Associations Ploeucoises	Extérieurs
Apéritif dansant	69,01	69,01	138,02
Buffet	138,02	69,01	273,98
Bal de mariage	138,02		273,98
Vin d'honneur	69,01	69,01	138,02
Cartes		69,01	
Goûter		69,01	
Arbre de Noël		69,01	
Galette des Rois		69,01	
Caution	150,00	150,00	300,00

Activités Associations Sportives ou Culturelles Ploeucoises ou communautaires :

Gratuit

Réunions : Assemblées Générales, politiques, syndicales :

Gratuit

Associations ou Société Ploeucoises :

Gratuit

Repas : pas de possibilité de préparer des repas chauds

Un jeudi après-midi sur deux, la salle est réservée au Club de l'Age d'or

Droits de place			
		1,00 €	Le ticket
Photocopies			
	A4	0,15 €	
	A3	0,30 €	
	A4 RV	0,25 €	
	A3 RV	0,50 €	
Pont Bascule			
	Jusqu'à 5 Tonnes	1,00 €	
	De 5 à 10 Tonnes	2,00 €	
	De 10 à 20 Tonnes	3,00 €	
	De 20 à 30 Tonnes	4,00 €	
	Plus de 30 Tonnes	5,00 €	
Travaux aux particuliers			
	Tractopelle	48,41 €	Par heure
	Epareuse	45,84 €	Par heure
	Camion	49,44 €	Par heure
	Tracteur remorque	28,84 €	Par heure
	Cylindre	10,30 €	Par heure
	Main d'œuvre	27,30 €	Par heure
Zone Artisanale			
	Prix HT	5,00 €	
Location du parquet pour le Gymnase			
		610,00€	

Ce montant n'inclue pas la main d'œuvre

LOCATION SALLE DES FETES ET ESPACE HENRI BOZEC

	Commune	Extérieurs
Mariages et Particuliers		
. Apéritif dansant	102,57	170,19
. Repas midi	205,13	340,37
. Repas soir	205,13	340,37
. Toute la journée	250,58	416,07
. Lunch froid	205,13	340,37
. Par jour supplémentaire	125,90	227,25
. Réveillon comprenant le nettoyage	757,50	1 045,35

	Associations	
. Vin d'honneur	79,29	150,39
. Bal en matinée ou soirée, Fest-noz, loto	183,01	340,37
. Bal en soirée	183,01	340,37
. Théâtre	92,11	100,24
. Concours de cartes	92,11	201,65
. Repas midi ou soir lunch, potée, buffet	92,11	201,65
. Arbre de Noël des Ecoles	92,11	
. Soirée Cabaret sans repas	183,01	340,37
. Spectacle, Gala de danse, concert	92,11	340,37

	Assemblées Générales	
. Assemblée Générale Entreprise	183,01	340,37
. Assemblée avec repas	205,13	340,37

	Expositions	
Expositions à caractère commercial		
. Matinée ou Soirée	183,01	340,37
. Matinée et Soirée	250,58	454,50
. Par jour supplémentaire	125,90	227,25

	Forfait cuisine	
. 1 Repas	103,73	113,07
. 2 Repas	145,75	159,68

	Matériel sonorisation	
. Location	46,08	200,44
Forfait nettoyage	202,81	222,60

	Petite salle	
Petite Salle		
. Vin d'honneur - Apéritif	41,96	68,21

Caution	150,00	300,00
----------------	---------------	---------------

NB : La Salle est gratuite pour les spectacles scolaires, pour les réunions politiques et syndicales.

Location Hangar Côte des Halles

. Hangar
Caution

Commune	Extérieurs
23,92	164,96
150,00	300,00

Tarifs vaisselle

Couvert simple <i>(couteau fourchette grande et petite cuillère 1 assiette 1 verre)</i>	0,31	0,31
Couvert double <i>(idem en double)</i>	0,52	0,52
Verre Seul	0,10	0,10
Petite et grande cuillère, fourchette, couteau	0,10	0,10
en double	0,20	0,20
caution	150,00 €	150,00 €

- En cas de vaisselle cassée ou égarée, le remboursement se fera selon le prix d'achat.
- La vaisselle peut être utilisée pour la salle des Ecolailles, le transport étant à la charge de la personne.
(Priorité de la location aux utilisateurs de la salle des fêtes)
- La vaisselle ne peut être louée et transportée à l'extérieur des salles municipales précitées.
Si la vaisselle est rendue sale, les personnes seront priées de la relaver. Le cas échéant, les heures de lavage par le personnel communal leur seront facturées.
- Un contrat sera établi pour chaque location de la vaisselle.

LOCATION DE LOGEMENTS

DESIGNATION LOGEMENTS	Pour Mémoire 2008		Proposition Commission des Finances Indice de référence des loyers (IRL)	
	par mois	par an	soit 2,38 %	
Logement Rue de la Gare n° 1	307,08	3 684,93	314,39	3 772,66
Logement Rue de la Gare n° 2	337,67	4 052,03	345,71	4 148,48
Logement Rue de la Gare n° 3	266,27	3 195,26	272,61	3 271,29
Logement Place des Fontaines	278,66	3 343,92	} Programme PALULOS - augmentation au 1er juillet	
Logement Rue des Ecoles n° 1	289,96	3 479,52		
Logement Rue des Ecoles n° 2	291,18	3 494,16		
Logement de la Poste 1	375,07	4500,89	384,00	4 607,96
Logement de la Poste 2	400,76	4809,17	410,30	4 923,58
Logement de la Poste 3	400,76	4809,17	410,30	4 923,58
Garages Communaux			Proposition Commission des Finances Indice de référence des loyers (IRL) soit 2,76 %	
par garage	21,35	256,24	21,86	262,30

CAMPING MUNICIPAL	
Adulte	1,84
Enfant de - 7 ans	1.06
Véhicule	0.95
Emplacement	1,32
Branchement électrique	1,64
Garage Mort	0,95
Groupe à partir de 10 personnes	0,95
Caution demandée pour le cordon électrique	100,00

TAXES FUNERAIRES	
<u>Fosse sur creusée :</u>	
Terrain à 1 m 50	113,70
Terrain à 2 m	131,91
<u>Location du caveau communal</u>	
jusqu'à 30 jours	1,84
à partir du 31 ème	2,43
<u>Ouverture de caveau</u>	95,54
<u>Exhumation</u>	95,54
<u>Concessions</u>	
pour 30 ans - le m2	131,91
pour 15 ans - le m2	95,54
<u>Creusements de fosse</u>	
Indemnité	23,92
<u>Columbarium</u>	
10 ans	204,66
20 ans	419,56

GARDERIE MUNICIPALE	
Enfant de Ploec ou scolarisés à Ploec	
FORFAIT MENSUEL	
<u>Matin et Soir</u>	
pour 1 enfant	32,75
pour le 2ème	26,11
pour le 3ème	19,31
<u>Matin</u> par enfant	15,09
<u>Soir</u> par enfant	20,55
TARIF HORAIRE	
par enfant	
matin	1,44
soir	1,60

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE	
<i>Abonnement annuel</i>	
. Individuel	9,68
. Familial	11,69
. scolaire	8,24

DIVERS TARIFS		
<u>Droits de place</u>		
. Marché		1,00
. Chapiteau		22,76
. Manèges		
Fêtes Foraines		
1) Grand manège***		44,39
2) Petit manège ***		22,76
. Stand		22,76
*** Forfait par spectacle		

} Par manifestation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les tarifs 2009 proposés par la commission des finances
 - Indique que ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} Janvier 2009
- ✓ **Avancement de Carrière du personnel – Possibilité pour 2009**

M. Daniel DENIS, maire, informe le conseil municipal des possibilités de promotion du personnel communal.

Agents pouvant faire l'objet de Promotion :

	Grade Actuel	Possibilité de Promotion
Laurence Tertre	Adjointe Technique de 2 ^{ème} Classe	Adjointe Technique de 1 ^{ère} Classe
Pierre Denis	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal
Bernard Le Quemener	Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide les promotions possibles en faveur des trois agents mentionnés ci-dessus
- ✓ **Décisions Modificatives**

M. Jean ANGEE, adjoint aux finances, indique que différents réajustements doivent être effectués entre certains articles du budget principal. Il s'agit d'un rééquilibre entre des articles excédentaires et des articles déficitaires. Cela n'a aucune conséquence sur le budget dans sa globalité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise le maire à prendre les décisions modificatives nécessaires

Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services

✓ Point sur l'Association Foncière de Remembrement

Monsieur Patrick MAITRALLAIN, Adjoint à l'environnement, présente de manière succincte l'association foncière de remembrement. L'association est composée de membres du conseil municipal ainsi que de membres désignés par la chambre d'agriculture. On dénombre 109 chemins AFR sur le territoire ploeucois, ce qui représente 90 kms de chemins à entretenir par les Services Techniques (notamment avec l'épareuse). Outre l'entretien annuel, il y a un programme de réfection des chemins en mauvais état. C'est le cas pour un chemin AFR au village de Launay Cadasseux qui nécessite, outre un empierrement, d'y appliquer une couche de bitume. Les chemins qui datent de 1976 ne sont parfois plus adaptés aux engins actuels

Monsieur Jean ANGEE, adjoint aux finances, présente ensuite le compte administratif 2007 ainsi que le budget prévisionnel 2008. Les dépenses sont essentiellement constituées des remboursements au budget communal liées aux travaux effectués par le service technique. Les recettes quant à elle sont formées de la subvention communale ainsi que par la taxe de remembrement versée par les propriétaires (7 € 63/Ha en 2008).

Pour la taxe 2008, une erreur a dû se glisser dans la facturation concernant les intitulés. Jamais la facture ne faisait référence à l'association foncière de remembrement. M. Daniel DENIS indique que le nécessaire sera fait auprès du prestataire informatique afin d'y remédier pour l'année 2009

✓ Compte Rendu de la visite des trottoirs et de la voirie communale

Le Samedi 22 Novembre dernier, la commission voirie s'est réunie et a effectué une visite du réseau routier communal afin de constater son état ainsi que fixer les priorités pour les programmes de voirie futurs.

Le Samedi 06 Décembre dernier, la commission voirie s'est de nouveau réunie et a effectué une visite des trottoirs. Là aussi des priorités seront données, certains trottoirs étant actuellement impraticables.

Le CAUE va également menée une étude afin d'élaborer un projet global de réfection des trottoirs. Il en sera de même pour l'aménagement de la zone ainsi que la signalétique. M. Daniel DENIS indique que tous les aménagements de la zone artisanale seront à la charge de la communauté de communes Centre Armor Puissance 4 qui à la compétence économique.

✓ Mise au Point Elagage des Arbres.

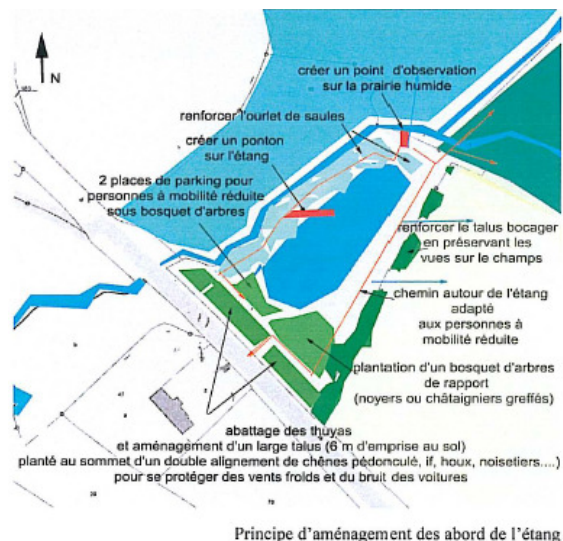
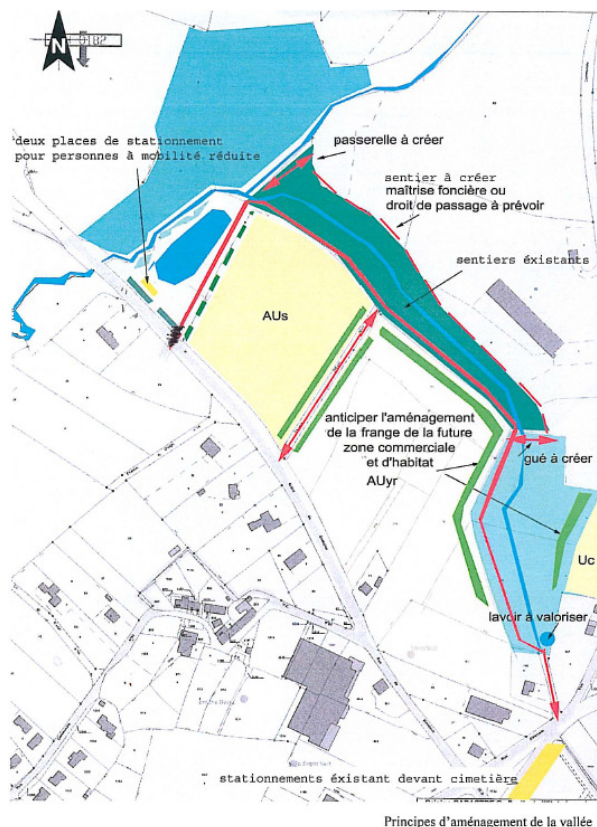
Suite à la dernière réunion de conseil, un inventaire a été effectué. M. Patrick MAITRALLAIN précise qu'il ne s'agit que d'élagage et non pas de couper les arbres au pied.

✓ Sablage lié au Verglas

L'équipement actuel dont dispose le service technique n'est plus règlementaire. Une réflexion devra être menée afin d'y remédier.

✓ **Projet de Camet**

Le CAUE des Côtes d'Armor a effectué une pré étude pour le projet de sentier vers l'étang de Camet. Cette étude est accompagnée d'une proposition d'aménagement sous forme de Plan.



Travaux, Equipements, Eau et Assainissement

✓ **Point sur les travaux**

Les travaux route de Saint Carreux ont pris du retard, la faute aux intempéries qui empêchent l'entreprise de procéder au bitumage de la route. Si le temps le permet, ce chantier devrait être achevé au mois de janvier 2009

✓ **Appel d'Offres – Ecole Elémentaire**

Le dossier de consultation des entreprises est clos. L'annonce doit paraître le mercredi 17 Décembre. Les entreprises ont jusqu'au 9 janvier, 12h00 pour transmettre leurs offres.

✓ **Emplacement des futurs containers**

Le SMICTOM de Loudéac a mis en conformité ses procédures de ramassage des ordures ménagères. Certains emplacements existants étant désormais inaccessibles, il a été proposé de nouveaux emplacements qui doivent être validés par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide les emplacements proposés par le SMICTOM**

Affaires Diverses

✓ Recensement INSEE

L'INSEE vient de nous faire parvenir les nouveaux chiffres du dénombrement de la population Ploeucoise. Au 1er Janvier 2009, la commune est peuplée de 3 144 ploeucois. (Population sans double compte).

En outre, cet accroissement de la population permet l'élection d'un nouveau délégué titulaire au sein de la communauté de communes. En effet chaque commune de la communauté à trois délégués plus un délégué par tranche de 1 000 habitants.

✓ Précisions concernant le Service Technique

Demandes de Travaux

Toutes demandes de travaux qui ne relèvent pas de l'urgence, devront être effectuées auprès de l'accueil où un registre sera disponible. Cela concerne tant les demandes des particuliers que les demandes des différents services. Ce nouveau système permet de gérer les priorités et favorise la traçabilité des tâches.

En outre, des fiches travaux vont être mises en place afin d'avoir un suivi des taches demandées par les élus soit en commissions ou bien lors du conseil municipal.

Proposition que M. Henri HIREL, adjoint, en lien avec la municipalité, soit le référent pour ces demandes de travaux

Réservation Tables et Chaises

La réservation devra être obligatoirement faite auprès de l'accueil de la mairie (ou par courrier) au moins 15 jours avant la date de la réservation. Le matériel devra être retiré au centre technique municipal le Vendredi matin à 9h00, et retourné au même endroit le Mardi matin à 9h00. Tout transport de ce matériel par le service technique sera facturé. Cela ne concerne que les particuliers, les associations pourront toujours profiter de l'aide du Service technique.

Déménagements

Tous les déménagements effectués par le service technique seront facturés au temps réel (Matériel + main d'œuvre)

Montage des Chapiteaux

Les chapiteaux sont mis gracieusement à disposition des associations. En aucun cas le service technique devra monter seul ces éléments. La commune mettra à disposition un agent. Des membres de l'association devront impérativement être présents afin de procéder au montage. M. Daniel DENIS, Maire, précise qu'il ne s'agit que d'une réprécisions suite à la constatation de dérives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide les propositions de la commission du personnel**

✓ **Déménagement de l'école Sainte Anne vers le collège Saint Pierre**

Suite au refus du conseil municipal de cautionner le prêt lié à des impossibilités juridiques, l'école Sainte Anne a de nouveau sollicité le conseil municipal afin de cautionner leur loyer à hauteur de 50 %. Il ne peut y avoir de suites favorables à cette demande car l'article 4 de la convention qui lie la commune à l'école Saint Anne, stipule que l'aide aux locations d'immeubles est exclue.

M. Jean ANGEE, adjoint aux finances, a rencontré les responsables de l'école pour leur expliquer cette impossibilité et proposé son aide afin que ce projet soit mené à terme.

✓ **Bibliothèque**

La BCA est venu le 27 novembre dernier afin d'étudier les futurs emplacements des rayonnages suite au transfert de la bibliothèque vers la salle Louis Guilloux.

Actuellement la commission animation, en relation avec la commission travaux, travaille sur le budget de ce transfert ainsi que par les différentes possibilités de financement.

✓ **Commission Accessibilité - Communauté de Communes**

Les communautés doivent dorénavant émettre un avis sur les travaux concernant des bâtiments recevant du public. Un membre du conseil municipal doit être désigné pour siéger au sein de cette commission.

Proposition que Yvon EDY, conseiller délégué à la sécurité, siège au sein de cette commission

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide cette proposition**

✓ **Comité de Pilotage Insertion - Communauté de Communes**

La communauté de communes va mettre en place un comité de pilotage sur l'insertion en liaison avec la maison de l'emploi, avec pour objectif d'être plus réactifs lorsque des personnes sont en détresse.

Proposition que Madeleine BLANCHET, adjointe aux affaires sociales, siège au sein de ce comité de pilotage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide cette proposition**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EXPIRE, LA SEANCE EST LEVEE A 23H00